

Titre de propriété remis en cause

Par Moi57, le 04/02/2014 à 14:02

Bonjour, nous avons signé un compromis de vente chez un agent immobilier seulement il est revenu vers nous en nous demandant de nous rétracter car il y avait des soucis sur le titre de propriété (succession). Si nous achetons quand même pour le mettre en location que risque t on? Merci pour votre réponse

Par domat, le 04/02/2014 à 18:19

bjr,

cela dépend du type de soucis.

si le vendeur mandaté par l'agent immobilier n'est pas entièrement propriétaire, vous ne pourrez jamais passé l'acte devant un notaire.

cdt